STRYDOR™ 360

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU DE L'ENTREPRISE

Identificateurs du produit

Nom du produit : Strydor™ 360

No d'homologation de l'ARLA : 36160

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Produit de protection des cultures, herbicide

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Entreprise : Avesta CropScience Inc.
Adresse : Suite 2900, Bentall 5
550, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 0A3
Téléphone : 1-720-625-2797
Site Web : https://avestacrop.com

Numéro de téléphone d'urgence : 1-800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Mention d'avertissement : Attention
Mentions de danger : Nocif par inhalation.

Conseils de prudence – Prévention :
Porter des gants de protection, une protection des yeux et du visage. Éviter de respirer les pulvérisations ou les brouillards. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie exposée de la peau après la manipulation. Garder le contenant bien fermé.

Conseils de prudence – Intervention :
En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

En cas d'incendie : Utiliser du CO_2, une poudre chimique sèche ou de la mousse pour l'extinction.

Conseils de prudence – Stockage : Conserver sous clé. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder hors de la portée des enfants.

Conseils de prudence – Élimination : Éliminer le contenu et le contenant dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique : Clopyralide
No CAS : 57754-85-5
Concentrations exprimées en g/L : 360 g/L

Nom chimique : Isopropanol
No CAS : 67-63-0
Concentrations exprimées en g/L : 80 g/L

Nom chimique : Autres ingrédients non dangereux et eau.
No CAS : Sans objet
Concentrations exprimées en g/L : 560 g/L

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si la respiration a cessé, pratiquer la respiration artificielle; utiliser une barrière de protection si possible et appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin. Retirer les lentilles cornéennes si possible.
En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou communiquer avec un centre antipoison. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des agents extincteurs adaptés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Eau pulvérisée (brouillard), dioxyde de carbone (CO_2), poudre chimique sèche, mousse.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Ce matériau ne brûle pas tant que l'eau qu'il contient ne s'est pas évaporée. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables dans certaines conditions (p. ex. en cas de chauffage). Les résidus peuvent brûler. Les contenants peuvent se rompre en raison de la formation de gaz en situation d'incendie.

Produits de combustion dangereux : En cas d'incendie, certains composants de ce produit peuvent se décomposer. La fumée peut contenir des composés toxiques et/ou irritants non identifiés. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter, des oxydes d'azote, du chlorure d'hydrogène, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

Conseils aux pompiers : Isoler l'incendie et empêcher l'accès à la zone aux personnes non essentielles et non protégées. Utiliser un jet d'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu et la zone touchée jusqu'à ce que l'incendie soit éteint et que le risque de réinflammation soit éliminé. Combattre l'incendie à partir d'un emplacement protégé ou à une distance sécuritaire. Envisager l'utilisation de dispositifs de projection d'eau fixes ou télécommandés. Déplacer les contenants hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans danger. Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, utiliser de l'eau pulvérisée, du dioxyde de carbone, une poudre chimique sèche ou de la mousse. Contenir les eaux d'extinction si possible; à défaut, celles-ci peuvent causer des dommages à l'environnement. Consulter les sections Mesures à prendre en cas de déversement accidentel et Données écologiques de cette fiche de données de sécurité. Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression positive homologué MSHA/NIOSH (ou équivalent) ainsi qu'un équipement de protection complet.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Isoler la zone et empêcher l'accès aux personnes non essentielles et non protégées. Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié. Assurer une ventilation adéquate de la zone du déversement ou de la fuite. Éliminer les sources d'ignition à proximité et prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques afin de réduire les risques d'incendie ou d'explosion. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se placer au vent dominant par rapport au déversement. Empêcher l'entrée du produit dans les égouts.
Pour des mesures de prévention et de manipulation détaillées, se reporter à la section 7 (Manipulation et stockage). Pour plus d'information sur les équipements de protection individuelle, consulter la section 8 (Contrôles de l'exposition et protection individuelle).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Contenir le déversement si possible. Pomper à l'aide d'équipement antidéflagrant. Si disponible, utiliser de la mousse pour étouffer ou supprimer les vapeurs. Pour les petits déversements, absorber avec des matériaux tels que l'argile, la terre ou le sable. Balayer et recueillir dans des contenants appropriés et correctement étiquetés. Pour l'élimination des déchets, consulter la section 13, Considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger : Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas avaler. Éviter de respirer les pulvérisations ou les brouillards. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser dans un endroit adéquatement ventilé. Se laver soigneusement après la manipulation. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants, même vides, peuvent contenir des résidus; manipuler les contenants vides avec précaution. Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer des opérations similaires sur des contenants vides. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Conditions d'entreposage : Réduire au minimum les sources d'ignition telles que l'accumulation d'électricité statique, la chaleur, les étincelles ou les flammes. Entreposer dans un endroit sec. Conserver dans le contenant d'origine. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas entreposer à proximité d'aliments, de denrées alimentaires, de médicaments ou de réserves d'eau potable.

Matières incompatibles : Éviter le contact avec les acides, les composés organiques halogénés et les agents oxydants. Éviter le contact avec des métaux tels que l'aluminium, le zinc, le laiton et le cuivre.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom chimique : Isopropanol 67-63-0
ACGIH TLV:
STEL: 400 ppm
TWA: 200 ppm
OSHA – Limites d'exposition admissibles (PEL) :
TWA (moyenne pondérée dans le temps) : 400 ppm
TWA : 980 mg/m^3
(abrogé) TWA : 400 ppm
(abrogé) TWA : 980 mg/m^3
(abrogé) STEL (limite d'exposition de courte durée) : 500 ppm
(abrogé) STEL : 1 225 mg/m^3
NIOSH – Valeurs de référence :
IDLH (immédiatement dangereux pour la vie ou la santé) : 2 000 ppm
TWA : 400 ppm
TWA : 980 mg/m^3
STEL : 500 ppm
STEL : 1 225 mg/m^3

Les limites d'exposition professionnelle peuvent varier selon la juridiction.

Mesures d'ingénierie : Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Mettre en place des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres mesures techniques afin de maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou réglementaires applicables.

Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle (EPI)
Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection ou un écran facial, selon les besoins, afin de protéger les yeux et le visage.
Protection de la peau et du corps : Porter un tablier en caoutchouc, des gants résistants aux produits chimiques, des bottes en caoutchouc ainsi qu'une chemise à manches longues et un pantalon long.
Protection respiratoire : Ce produit peut être irritant pour les voies respiratoires. Lorsque la ventilation est insuffisante, l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire approuvé est recommandée. Utiliser ce produit uniquement dans des zones bien ventilées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : Liquide

Odeur : Sucrée

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.

Couleur : Jaune pâle à brun

pH : 7,5

Point de fusion / de congélation : Aucune donnée disponible.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : Aucune donnée disponible.

Vitesse d'évaporation (méthode non précisée) : Aucune donnée disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Aucune donnée disponible.

Pression de vapeur : 23,5 mm Hg à 20 °C

Densité de vapeur : Aucune donnée disponible.

Densité relative : 1,18 g/mL à 20,0 °C

Solubilité dans l'eau : Miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible.
Température de décomposition : Aucune donnée disponible.

Viscosité dynamique :
43,8 mPa·s à 50 tr/min, 20,0 °C
43,7 mPa·s à 60 tr/min, 20,0 °C
35,9 mPa·s à 50 tr/min, 40,0 °C
35,7 mPa·s à 60 tr/min, 40,0 °C

Propriétés explosives : Non explosif.
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune donnée disponible.
Stabilité chimique : Stable lorsqu'entreposé dans des conditions fraîches et sèches. Éviter les températures élevées et l'exposition directe au soleil. Ne pas utiliser et ni entreposer à proximité de sources de chaleur, de flammes nues ou d'autres sources d'ignition.
Possibilité de réactions dangereuses : Aucune donnée disponible.
Conditions à éviter : Lumière directe du soleil.
Matières incompatibles : Éviter le contact avec les acides, les agents oxydants, les composés organiques halogénés, le laiton, le cuivre et le zinc.
Produits de décomposition dangereux : Chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote (en cas d'incendie), pyridine chlorée. En cas d'incendie, voir la section 5.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë
DL50 orale – Rat : 5 000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée – Rat : > 2 000 mg/kg de poids corporel
CL50 par inhalation – Rat : > 5,04 mg/L d'air

Corrosion/irritation cutanée : Lapin, non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin, peut provoquer une irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée : Peut rarement provoquer une réaction allergique cutanée, sur la base des données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction : Dans des études animales, il a été démontré que les composants de cette formulation n'interfèrent pas avec la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique (STOT – exposition unique) : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées (STOT – expositions répétées) : Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration : Aucune donnée disponible.

Renseignements supplémentaires : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Toxicité
Oiseaux (DL50) : 1 465 mg/kg (canard colvert)
2 000 mg/kg (caille de Virginie)
Vers de terre (CE50, sol, 14 jours) : 1 000 mg/kg (Eisenia fetida)
Poissons (CL_{50}) : 103,5 mg/L (truite arc-en-ciel)
125 mg/L (lépomé macrochire)
Abeilles : Non toxique pour les abeilles.

Persistance et dégradabilité
Dans le sol : La dégradation microbienne constitue la principale voie de dégradation du clopyralide. Le dioxyde de carbone est le principal produit de dégradation, avec seulement des traces d'un autre métabolite observées. La demi-vie du clopyralide dans les études en laboratoire varie de 14 à 56 jours. Les études de dissipation sur le terrain et en lysimètre indiquent que le potentiel de contamination des eaux souterraines est minimal.

Dans les plantes : Le clopyralide n'est pas métabolisé par les plantes.

Chez les animaux : Chez le rat, après administration orale du clopyralide, l'élimination est rapide et presque complète par l'urine.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas contaminer les aliments, les aliments pour animaux ou l'eau lors de l'entreposage ou de l'élimination. Les déchets de pesticides sont toxiques. Si les déchets résultant de l'utilisation de ce produit ne peuvent pas être éliminés conformément aux instructions figurant sur l'étiquette, éliminer ces déchets dans une installation autorisée.

Emballages contaminés : Éliminer de la même manière que le produit inutilisé**.**

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

TMD (Canada) : Non réglementé (non dangereux)
ADR/RID (Europe) : Marchandises non dangereuses.
IMDG : Marchandises non dangereuses.
IATA : Marchandises non dangereuses.

Selon les conditions normales de transport.

Dangers pour l'environnement :
ADR/RID : Non
IMDG – Polluant marin : Non
IATA : Non

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Règlements et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement propres à la substance ou au mélange

Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (Canada).
Les exigences d'étiquetage prévues par la Loi sur les produits antiparasitaires peuvent différer des critères du SIMDUT 2015.

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Cette fiche de données de sécurité résume l'état actuel de nos connaissances concernant les dangers pour la santé et la sécurité associés à ce produit et fournit des directives sur la manipulation et l'utilisation sécuritaires du produit. Chaque utilisateur doit lire cette fiche de données de sécurité et examiner les renseignements qu'elle contient en fonction des conditions de manipulation et d'utilisation du produit en milieu de travail, y compris son utilisation conjointe avec d'autres produits. Si des précisions ou des renseignements supplémentaires sont nécessaires afin d'effectuer une évaluation adéquate des risques, l'utilisateur doit communiquer avec l'entreprise. Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Loi sur les produits dangereux (LPD) et au Règlement sur les produits dangereux (RPD), et respecte les exigences du SIMDUT 2015.